

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 28 mai

Performance et gouvernance de l'entreprise

Groupe des personnalités qualifiées

Mme de Kerviler : « Le projet d'avis sur la gouvernance complète l'avis sur la compétitivité et me paraît bien équilibré quant aux relations entre les trois parties prenantes « internes » à l'entreprise : dirigeants, salariés et actionnaires. Il propose un développement des pratiques participatives pour accroître la performance globale des entreprises. Ainsi, grâce à ces pratiques participatives (je cite la page 22 du projet d'avis) : « *Les salariés n'ont alors plus pour unique tâche d'appliquer la décision mais de participer, à leur niveau, à son élaboration* ».

J'aborderai d'abord le partage de la valeur ajoutée puis la participation aux instances de décision.

Le projet d'avis rappelle que "intéressement" et "participation" sont des outils de compétitivité.

Il préconise un retour au blocage de la participation afin de respecter l'esprit initial de ce dispositif qui visait un financement à long terme des entreprises. De même, il propose d'encourager l'actionnariat salarié, outil de stabilité et également outil de financement à long terme. Je soulignerai aussi la vertu pédagogique de ce dispositif puisqu'il incite les salariés à lire un bilan et un compte de résultat.

Passons maintenant à la participation aux instances de décision.

Le projet d'avis mentionne les propositions du rapport Gallois et la loi de "sécurisation de l'emploi", quant à la participation des salariés à ces instances dans les sociétés employant au moins 5000 salariés.

Il constate que la loi prévoit une arrivée moins importante d'administrateurs salariés que le rapport Gallois, puisqu'elle en prévoit au moins deux au lieu d'au moins quatre pour les conseils d'administration comportant plus de douze membres.

Il demande qu'un bilan soit effectué avant tout élargissement du dispositif prévu par cette loi.

Je tiens à souligner que comparer la situation de l'Allemagne et celle de la France sur ce point comporte un biais important. En effet, l'Allemagne fonctionne avec une majorité de sociétés ayant un conseil de surveillance et un directoire, ce qui n'est pas le cas en France. Or, être membre d'un conseil de surveillance ou être membre d'un conseil d'administration n'a pas la même portée.

Pour conclure, je voudrais signaler qu'un autre projet d'avis - très complémentaire de celui sur la compétitivité et dont le rapporteur est Marie-Josée Kotlicki - va préciser la notion de filière en traitant de la saisine suivante : *Reconstruire des filières sur les nouveaux rapports industrie/services*.

Avec ces trois avis, le CESE aura largement contribué à la réflexion sur la compétitivité de la France, ce dont je me réjouis.

Je voterai bien sûr pour ce projet d'avis ».

M. Obadia : « Je veux tout d’abord vous remercier, Madame la rapporteure pour la qualité de votre travail et pour votre volonté de prendre en compte les différentes opinions qui se sont exprimées dans la section.

Tout en ayant conscience de la difficulté de l’exercice, compte tenu des divergences fortes structurant le débat, je ne vous cacherai pas que j’aurais souhaité un projet d’avis plus audacieux et au total plus ambitieux.

En effet, la gouvernance des entreprises est l’une des questions les plus importantes posées à notre organisation économique-sociale. Elle n’est pas qu’une question théorique. Elle pose des interrogations concrètes qui marquent la vie de l’immense majorité de nos concitoyens et qui nous interpellent au travers de l’actualité.

Comment admettre, par exemple, que le sort de la sidérurgie française soit tributaire de la volonté d’une famille de milliardaires londoniens d’éponger les dettes qu’elle a contractées à l’occasion d’achats spéculatifs dans le domaine minier mondial ? Qui peut trouver normal que deux des plus grands acteurs nationaux de l’hôtellerie pour l’un, de la grande distribution pour l’autre soient sommés de brader leur patrimoine immobilier par des fonds financiers actionnaires dont la seule préoccupation est de maximiser les dividendes ? Et cela, contre la volonté d’un management limogé systématiquement après douze ou dix-huit mois d’exercice ! Comment ne pas regretter que les territoires ne soient pas plus efficacement dotés d’outils financiers leur permettant de mobiliser le crédit bancaire au service des PME et du tissu économique local ou régional pour des investissements créateurs d’emploi ?

Ces quelques exemples illustrent la nécessité impérieuse de donner un véritable contenu à la notion de Responsabilité sociale de l’entreprise face à la domination des critères de rentabilité financière court-termistes. Ils montrent les limites de la démarche d’autorégulation.

À partir de ces brefs coups de projecteurs,

- je pense que nous aurions dû insister beaucoup plus sur la nécessité de nouveaux pouvoirs d’intervention des salariés dans les gestions et l’organisation du travail ;
- je pense, aussi, que nous aurions dû aller beaucoup plus loin dans nos préconisations concernant la participation des salariés aux conseils d’administration. Celle-ci est légitime dès lors que l’on considère l’entreprise comme une communauté humaine au service de la réponse aux besoins de la société et des personnes et qu’on ne la réduit pas à la seule société de capitaux, thème fort justement abordé par le projet d’avis. Ces pouvoirs élargis sont les facteurs d’une efficacité nouvelle poussant à l’utilisation d’une palette plus vaste de critères de gestion et renforçant la préoccupation du long terme ;
- concernant les liens territoires-entreprises, nous aurions dû insister sur la notion de conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques et prôner la création de fonds régionaux mobilisant le crédit bancaire, grâce à des bonifications de taux d’intérêts conditionnés eux aussi à des objectifs de développement social et territorial ainsi qu’à la préservation des écosystèmes.

Cela étant dit, et même si je trouve nos propositions trop timides, je voterai le projet d’avis pour encourager les évolutions positives qu’il comporte ».